

## **Le Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance (CCRRA) approuve la proposition d'harmonisation des règlements**

Fredericton - (Le 3 octobre 2001) – Lors de sa réunion semestrielle, tenue à Fredericton vendredi dernier, le Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance (CCRRA) a approuvé les propositions d'harmonisation des normes de compétence visant les agents d'assurance-vie. La normalisation de la formation, en vue de l'obtention d'un permis ou d'un certificat, réduira les complexités réglementaires et facilitera les échanges à la grandeur du Canada tout en protégeant les intérêts des consommateurs.

Le modèle retenu, sujet à la ratification de chacune des juridictions, devrait être implanté dans une période ne dépassant pas quatre ans. Ce modèle ne sera pas introduit au Québec puisque le Québec a déjà en place un programme similaire.

Canadian Insurance Services Regulatory Organizations (CISRO), organisme étroitement impliqué dans l'élaboration de ce modèle, a également indiqué son approbation à ce programme lors de cette réunion.

« En tant que responsables d'organismes de réglementation du secteur des assurances, nous croyons qu'en élevant et standardisant les normes de formation des agents d'assurance, nous nous assurerons qu'ils auront les mêmes compétences de base partout au pays », déclare M. Winston Morris, président sortant du CCRRA et surintendant des assurances de Terre-Neuve et du Labrador.

« Le nouveau modèle de compétence prévoit un système unifié de délivrance des permis, un cours de formation obligatoire et un examen d'admission amélioré (conçu par les organismes de réglementation) qui demandera aux candidats de démontrer leur habileté à mettre en pratique les connaissances qu'ils auront acquises dans le cours de formation obligatoire», ajoute M. Morris.

Le CCRRA a également élu un nouveau comité exécutif. Le nouveau président Jim Hall, Surintendant des Assurances de la Saskatchewan débutera son mandat à compter du 1<sup>er</sup> avril 2002. Catherine Smith, Surintendante des Services financiers de la Nouvelle-Écosse a été élue à titre de vice-présidente et son mandat débute à compter d'aujourd'hui. Phillip Howell, Surintendant des Services financiers de l'Ontario, par intérim, conserve ses fonctions de vice-président.

-30-

Personnes-ressources :  
Jacques Henrichon  
(418) 528-9140

In English: Winston Morris  
(709) 729-2571

## Feuille de renseignements

### **Normes de compétences nationales pour le permis ou le certificat d'agent d'assurance-vie**

La date de mise en œuvre des nouvelles normes de compétence a été fixée au début de 2002. La plupart des organismes de réglementation membres du CCRRA ont déclaré leur intention de mettre en œuvre les nouvelles normes. Un modèle de transition a été élaboré en accord avec l'industrie de l'assurance-vie

En partenariat avec le Canadian Insurance Services Regulatory Organizations (CISRO), une nouvelle norme de compétence pour les agents d'assurance-vie a été développée. En vertu de ces nouvelles normes de compétence, on mettra en place un système unifié d'une étape pour l'obtention du permis d'agent d'assurance-vie.

Des tests préliminaires du contenu et des questions d'examen pour le cours menant la licence ont été effectués cet été en Alberta, en Colombie-Britannique et en Ontario, avec l'aide de 300 bénévoles.

Dix prestataires de cours accrédités, parmi les meilleurs au Canada, ont été soigneusement sélectionnés pour offrir les cours menant au permis.

Une fois qu'un candidat aura terminé le cours, il sera admis à passer un examen amélioré en vue de l'obtention de la licence. Cet examen évaluera l'habileté du candidat à mettre en pratique les connaissances apprises pendant le cours.

Pour coordonner et harmoniser la mise en œuvre des nouvelles normes de compétences le CCRRA a mis sur pied un comité réunissant les représentants de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de Terre-Neuve, de l'Île-du-Prince-Édouard, du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut. Le Québec, qui possède déjà un programme semblable, suit les activités de ce comité.

Les nouvelles normes de compétence seront appliquées seulement aux nouveaux candidats qui désirent entrer dans le secteur de l'assurance-vie. On accordera aux agents de niveau I un délai raisonnable pour leur permettre d'obtenir un permis de niveau II en vertu des normes existantes.

### **Au sujet du Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance**

Le CCRRA est une association intergouvernementale regroupant divers organismes de réglementation des assurances. Il a pour mandat de favoriser et de promouvoir un système de réglementation efficace au Canada pour veiller aux intérêts du public.

## *CCIR*

Les membres du CCRRA sont les surintendants d'assurances des provinces et territoires du Canada. Le CCRRA collabore avec d'autres organismes de réglementation du secteur des services financiers afin d'améliorer la protection du consommateur et de promouvoir les politiques et la réglementation en matière d'assurance dans tout le Canada.

Le dernier bulletin du CCRRA est disponible à l'adresse [www.ccir.org](http://www.ccir.org).

Canadian  
Council of  
Insurance  
Regulators

Conseil  
canadien  
des responsables  
de la réglementation  
d'assurance